

2012

17 novembre. Lors du Conseil communautaire, le président d'Angers Loire métropole a annoncé le lancement de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Loire Angers. L'approbation du futur SCOT doit intervenir avant le 1er janvier 2017 afin de respecter les nouvelles dispositions réglementaires.

Devant les membres élus du Conseil, Christophe Béchu, qui a par ailleurs affirmé son vif intérêt pour le développement de la zone horticole de Sainte Gemmes-sur-Loire, s'est prononcé en faveur d'adaptations dans le cadre de ce futur SCOT, dont la suppression du fuseau prévu pour la réalisation de la rocade sud. Il a proposé d'enlever toute référence à cette rocade source de controverses, voire de discordes, dont le financement ne peut pas être assuré en l'état.

Cette annonce répond aux attentes de l'association du Camp de César qui salue l'esprit d'ouverture et le réalisme du Président d'Angers Loire métropole.

L'association a décidé, compte tenu des orientations clairement exprimées et de la proximité des échéances, de se désister de l'action contentieuse engagée le 2 avril 2012 auprès du Tribunal administratif de Nantes afin d'obtenir l'annulation du SCOT voté en 2011.

Son combat se trouve récompensé, certes sur le tapis vert, mais il est bien connu qu'un bon accord est préférable à un mauvais procès.

Elle reste cependant vigilante. La suppression de toute référence à la rocade sud devra certes se traduire dans le prochain SCOT, mais également dans les Plans Locaux d'Urbanisme, ainsi que dans le prochain Plan de Déplacements Urbains, préalable fondamental à toute décision de nouvelle infrastructure.

Le président d'Angers Loire métropole a également fait part publiquement de sa volonté de mettre en place une ZAP (Zone Agricole Protégée) au sud de ce fuseau si la profession agricole et les communes de Sainte Gemmes-sur-Loire et des Ponts-de-Cé en étaient d'accord.

L'association du Camp de César se félicite de cet intérêt pour le développement de la zone horticole et maraichère. Mais elle tient à rappeler qu'il y a 4 ans jour pour jour, elle avait été la première à demander à la municipalité de Sainte Gemmes-sur-Loire de prendre en compte cette opportunité de protection de la zone horticole et d'en lancer l'élaboration. Elle avait noté que la Chambre d'agriculture, les collectivités locales et l'Etat avaient signé la charte « Agriculture et urbanisme » le 30 juin 2008. Elle avait souligné qu'Angers Loire métropole et la Chambre d'agriculture s'étaient engagées en 2009 par convention à réduire de moitié la consommation de terres agricoles dans les dix prochaines années et que, le 26 mars 2010, l'agglomération avait signé la charte de l'association Terres en villes.

12 octobre. Le maire d'Angers répond dans Ouest-France à la question : "*On oublie définitivement la rocade sud ?*", la réponse de Frédéric BEATSE, maire d'Angers, est claire. "*Oui. Sur le papier, c'est très beau. Mais techniquement et financièrement, c'est un gouffre*".

12 juillet. Les élus d'Angers Loire métropole ont adopté deux délibérations:

- la première renvoyant la réouverture du dossier dans 5/6 ans ;
- la seconde pour lancer la réalisation d'un petit barreau au nord des Ponts-de-Cé (qui est en fait la partie orientale de la rocade sud).

Parmi les délibérations, il faut retenir :

- Ménager, en attendant de revoir la situation dans 5 ans, la vocation économique des 500 ha de la plaine horticole en créant dans le PLU communautaire une zone spécifique limitant les constructions ;
- Engager rapidement les études pour améliorer les échangeurs au sud de l'agglomération (Saint Serge, Sorges, Carrefour « Mignon », La Monnaie...).
- Solliciter le Conseil général pour qu'il inscrive à son schéma, pour une réalisation le plus rapide possible (entre 5 et 8 ans), un contournement nord des Ponts-de-Cé (N160/N260, carrefour Mignon, chemin des Trois Paroisses et route du Hutreau). Sollicité, le Conseil général a refusé tout net.

30 mai. Lors du Conseil municipal, le projet de liaison sud était à l'ordre du jour. Le maire d'Angers a rappelé les principes de l'action publique :

1. Priorité aux transports en commun : avant chaque projet d'infrastructure, se poser la question des TC
2. Le tramway et le contournement nord sont des enjeux majeurs. Se donner le temps d'apprécier les effets et d'optimiser les choix.
3. soulager les boulevards sud.

Il a ensuite présenté une proposition de texte voté à la majorité (moins abstentions de la minorité... et non participation au vote de Bernadette Caillard-Humeau) :

1. achever l'échangeur de Saint Serge pour permettre d'entrer sur l'autoroute et d'en sortir. Permettrait de mieux répartir les flux entrants. Devra être réalisé avec la réappropriation des voies sur berges
2. diminuer la vitesse (50 km) et la largeur des voies sur berges
3. lancer rapidement les études pour la seconde ligne de tramway
4. articuler politique de stationnement et tramway (parkings...)
5. donner la priorité aux parkways sur CD 102 et CD 112

6. contourner Les Ponts-de-Cé par le chemin des Trois Paroisses

7. mener une étude d'accessibilité du pôle Gare + depuis le pont de l'Atlantique sans passer par le château

8. maintenir les emprises foncières de la petite rocade sud dans les documents d'urbanisme (pour en réévaluer dans 20 à 25 ans la pertinence).

Le conseil municipal d'Angers a pris la décision de ne pas lancer le projet de rocade sud..

Autres décisions :

- achever l'échangeur de Saint Serge pour permettre d'entrer sur l'autoroute et d'en sortir.
- lancer rapidement les études pour la seconde ligne de tramway (ce qui a été fait en décembre 2012)